



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

ID : 045-214500498-20250527-2025052701-BF

n° d'enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2025052701

Date de la
convocation
22.05.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date
d'affichage
22.052025

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ.

Nombres de
membre

Absentes donnant pouvoir : Catherine FOUCAULT à Christian AMEUR, Ilona BERNY-VILFROY à Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET.

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Aurélie BLOT.

Délibération
2025052701

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Décision budgétaire modificative n ° 1 - Budget annexe assainissement

Vu le budget primitif annexe assainissement 2025,
Vu l'insuffisance de crédits budgétaires inscrits au compte 706129 Reversement redevance Agence de l'Eau,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Adopte la décision budgétaire modificative suivante :

Section de fonctionnement	BP	DM 1	BP + DM 1
Dépenses Chapitre 014 Atténuations de produits Compte 706129 Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte	2 000 €	+ 213 €	2 213 €
Dépenses Chapitre 011 Charges à caractère général Compte 6061 Fournitures non stockables (eau, énergie..)	5 000 €	-213 €	4 787 €

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,
Jonathan RÉMÉNÉ,
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>